
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES

DECISION N° 345 /ME-MEF/DGD du 24 AOUT 2007
Portant nomination d'un Conseiller Spécial
à la Direction Générale des Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES,

- VU la loi n° 92 – 570 du 11 Septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Public ;
- VU le décret n° 93 – 607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 93 – 608 du 02 Juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- VU le décret n°93 – 609 du 02 Juillet, portant modalités particulières d'application du statut général de la fonction Publique ;
- VU le décret n° 2001-212 du 05 mai 2001 portant nomination de *Monsieur GNAMIEN KONAN*, en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- VU l'arrêté n° 77 du 22 Juin 2001 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- VU les nécessités du service;

D E C I D E

Article 1: Monsieur KPANGNI MORO ALBERT, (Mle 234 799 D)

Administrateur des Services Financiers, Directeur du Recouvrement, est nommé Conseiller Spécial du Directeur Général des Douanes.

A ce titre :

- il exécute les tâches spécifiques à lui confiées par le Directeur Général ;

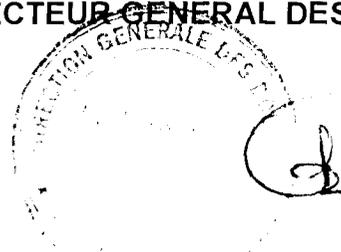
- il est désigné Vice – Président du Comité d'Arbitrage de la Valeur et assure l'intérim du Directeur Général des Douanes pour la présidence de ce Comité en cas d'absence du Président.

Article 2 : La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

DGD	1
DGA I	1
DGA II	1
IGSD	2
DSE	1
DRH	1
SDPCE	1
INTERESSE	1
DOSSIERS	1
CELL. INFO	2
CHRONO	1
TOTAL	13

**P/ LE MINISTRE ET PAR DELEGATION
P.O. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**


K. GNAMIEN